

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES : SITUATIONS PARTICULIERES

Pour les personnes hébergées ou nouveaux arrivants sur l'arrondissement, des documents **originaux** complémentaires sont demandés :

**Pour les personnes hébergées il conviendra de fournir :**

**Concernant l'hébergeant :**

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur
- Facture\* de gaz **ou** d'électricité datant de moins de 3 mois (**ou** échéancier en cours), **ou** dernier avis d'imposition sur le revenu, **ou** taxe d'habitation

**\*Factures ou échéancier impérativement. Les attestations ne sont pas acceptées**

**Concernant l'hébergé :**

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille
- Certificat de radiation
- Carnet de santé de l'enfant (Vaccins DT Polio obligatoire)
- Justificatif d'une administration à l'adresse de l'hébergeant et au nom de l'hébergé (impôts, CAF, assurance maladie, Pôle emploi)

**Pour les nouveaux arrivants, il conviendra de fournir :**

- Bail de location ou attestation notariée (ou acte de propriété) et attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois.